



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Grenoble, le 28 février 2019

RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

## NOTE A L'ATTENTION DES CANDIDATS INDIVIDUELS

Rectorat

**Objet : Note d'information aux candidats individuels du BTS « Technico-Commercial », session 2019**

Division  
des Examens  
et Concours  
(D.E.C.)

J'ai l'honneur de vous adresser les instructions relatives à l'organisation de la session 2019 du brevet de technicien supérieur « **Technico-Commercial** ».

Réf. : 2019-74/dec4bts/AML

Affaire suivie par :  
Anne-Marie  
LANDRISCINA

La présente note comporte 2 annexes, numérotées de I à II.

Téléphone :  
04 76 74 75 16

### I – CALENDRIER et CENTRES D'EXAMEN

Mél :  
Anne-marie.landriscina  
@ac-grenoble.fr

Le calendrier et les horaires de passage des épreuves écrites figurent dans l'annexe I de la présente note.

Adresse postale :  
7, place Bir-Hakeim  
CS 81065  
38021 Grenoble cedex 1

#### 1) Epreuves écrites :

Un centre d'examen est prévu pour le passage de l'ensemble des épreuves écrites. Vous trouverez en annexe I de la présente note le centre de rattachement auquel vous êtes rattaché(e) en tant que candidat individuel.

#### ATTENTION :

**Les thèmes concernant l'enseignement de « culture générale et expression » pour la session 2019 ont été publiés au BO n°10 du 8 mars 2018 – note de service n°2018-028 du 8 février 2018.**

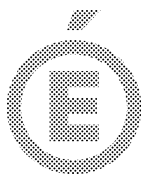
**Le référentiel du BTS TC est consultable sur le lien suivant :  
<https://www.sup.adc.education.fr/btslst/>**

**Vous recevrez une convocation environ 15 jours avant le début des épreuves directement à votre adresse personnelle.**

#### 2) Epreuves orales :

Les langues vivantes étrangères :

Ces épreuves auront lieu **les 22, 23, 24, 27, 28 et 29 mai 2019** dans différents centres en fonction du département d'inscription du candidat.



**ATTENTION :** Les dates et lieux des épreuves orales de langues vivantes « rares » (langues vivantes autres qu'allemand, anglais, espagnol et italien), feront l'objet d'une autre organisation. Ces informations vous seront communiquées par le biais de votre convocation.

Epreuves E4 « Négociation technico-commerciale » et

2/8 E6 « Projet technico-commercial » :

**Ces épreuves auront lieu le mercredi 22 mai 2019** à partir de 8h30 (voir détail en annexe I p6/8).

**Un seul centre d'interrogation est prévu au lycée des Métiers du Dauphiné, Boulevard Rémy Roure – 26103 Romans-Sur-Isère Cedex (☎ : 04.75.02.28.93).**

**L'envoi des dossiers se fera en version papier et sous format numérique à l'adresse suivante : [philippe.verpillot@ac-grenoble.fr](mailto:philippe.verpillot@ac-grenoble.fr)**

## **II – CONTROLE DE CONFORMITE DES DOSSIERS (EPREUVES U4 et U6)**

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 juillet 2008, **la constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve correspondante.** Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

Dans le cas où, le jour de l'interrogation, le jury a un doute sur la conformité du dossier, il interroge néanmoins le candidat. L'attribution de la note est réservée dans l'attente d'une nouvelle vérification mise en œuvre selon des modalités définies par les autorités académiques. Si, après vérification, le dossier est déclaré non-conforme, la mention «non valide» est portée à l'épreuve.

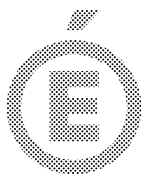
La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt du dossier ;
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice ;
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen ;
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

**Pour les épreuves E4 « Négociation technico-commerciale » et E6 « Projet technico-commercial » :**

**La date limite de remise des dossiers est fixée au jeudi 25 avril 2019, délai de rigueur, au lycée des Métiers du Dauphiné, Boulevard Rémy Roure – 26103 Romans-Sur-Isère Cedex** – à l'attention de Mme BOYAT-BESTAGNO Marie-Noëlle, proviseure adjointe.

Il appartient au candidat de prendre ses dispositions pour que les dossiers parviennent à cette date butoir dans son centre de rattachement.



Pour ces deux épreuves, veuillez-vous reporter à l'annexe II pour plus d'informations.

3/8

**IMPORTANT** : Les candidats ayant bénéficié d'un aménagement de formation, d'une réduction ou d'une dispense de stage devront **OBLIGATOIREMENT** fournir, au moment du dépôt de leurs dossiers, une copie du courrier de notification qui leur a été délivré.

### **III – JURY - RELEVÉS DE NOTES - DIPLÔMES – LIVRETS SCOLAIRES**

Le jury des délibérations aura lieu au Lycée Vaucanson  
27 rue Anatole France  
38030 GRENOBLE Cedex 2

**Le lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019 à 8h30**

**sous la présidence de M. Philippe IDELOVICI, IA-IPR d'Economie et Gestion**

**Les livrets scolaires** : pour les candidats possédant un livret scolaire, ce dernier devra être remis au chef de centre d'écrit le jour de la première épreuve écrite.

**Résultats** : la liste des résultats sera affichée dans le centre des délibérations, dans les différents établissements, et pourra être consultée sur le site internet de l'académie de Grenoble.

**Les relevés de notes** seront envoyés par mes services au domicile de chaque candidat à l'issue du jury des délibérations.

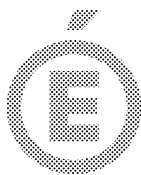
**Les diplômes** seront envoyés par mes services au domicile de chaque candidat par voie postale.

### **IV - FRAUDE A L'EXAMEN**

Les fraudes aux examens et concours de l'Enseignement Technique sont régies par l'arrêté ministériel du 19 mai 1950 (RLR 540-3).

Epreuve E6 : tout candidat se présentant muni d'un dossier dont les caractéristiques, le contenu ou la présentation orale conduisent la commission d'interrogation à suspecter une tentative de fraude, est cependant interrogé dans les conditions normales de l'épreuve.

## V - DOSSIERS-MÉMOIRE



Les dossiers-mémoire doivent être conservés par le centre d'examen jusqu'à la fin de la session suivante.

4/8

Pour la rectrice et par délégation,  
Le chef de la division des examens et concours

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Laurence Giry'.

Laurence Giry

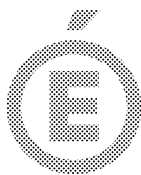
Liste annexes :

I	Calendrier des épreuves
II	Consignes épreuves E4 & E6

## ANNEXE I

### CALENDRIER et CENTRES D'EXAMEN

#### BTS TECHNICO-COMMERCIAL – session 2019



#### I - EPREUVES ECRITES :

5/8 → Calendrier :

DATES	ÉPREUVES	HORAIRES
<b>Lundi 13 mai 2019</b>	E.3 - Environnement économique et juridique	14h00 – 17h00 (2h de loge)
<b>Mardi 14 mai 2019</b>	E.1 - Culture générale et expression	14h00 – 18h00 (2h de loge)
<b>Mercredi 15 mai 2019</b>	E.5 - Management et gestion d'activités technico-commerciales	14h00 – 18h00 (3h de loge)

→ Centres :

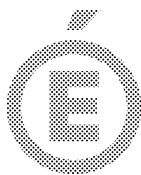
**CENTRE : 0260023J LPO DU DAUPHINE ROMANS-SUR-ISERE**

Code établissement	Etablissement	Nb candidats
007003SS	CANDIDAT LIBRE ARDECHE	1
026003SJ	CANDIDAT LIBRE DROME	1

**CENTRE : 0380033E LGT VAUCANSON GRENOBLE**

Code établissement	Etablissement	Nb candidats
038003SG	CANDIDAT LIBRE ISERE	2

## ANNEXE I (suite)



### CALENDRIER et CENTRES D'EXAMEN BTS TECHNICO-COMMERCIAL – session 2019

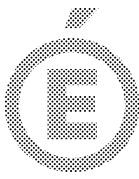
#### 6/8 II - EPREUVES ORALES :

<b>Centre : Lycée des Métiers du Dauphiné</b> Boulevard Rémy Roure 26100 ROMANS-SUR-ISERE - ☎ 04 75 02 28 93				
Date	Horaires	Epreuve	Coef	Nature
Le mercredi 22 mai 2019	A partir de 8h30	<b>E4</b> « Négociation technico- commerciale»	4	Oral
		<b>E6</b> « Projet technico- commercial»	5	Oral

**L'envoi des dossiers se fera jusqu'au jeudi 25 avril 2019, délai de rigueur, en version papier au centre d'examen et sous format numérique à l'adresse suivante : [philippe.verpillot@ac-grenoble.fr](mailto:philippe.verpillot@ac-grenoble.fr)**

<b>Pour les épreuves de langues vivantes les candidats sont rattachés dans différents centres en fonction du département d'inscription du candidat (voir convocation).</b>	
DATES	ÉPREUVES
Du mercredi 22 au vendredi 24 mai 2019  &  Du lundi 27 au mercredi 29 mai 2019	LANGUES VIVANTES ETRANGERES OBLIGATOIRES et FACULTATIVES Allemand, anglais, espagnol et italien  <b>Les lieux des épreuves orales de langues vivantes « rares » (langues vivantes autres qu'allemand, anglais, espagnol et italien), feront l'objet d'une autre organisation (centres de rattachement géographique)</b>  <b>Les 7, 9 et 10 mai 2019 : arabe – portugais – russe &amp; turc</b> <b>&amp;</b> <b>Les 4, 5 et 6 juin 2019 : les autres langues.</b>

## ANNEXE II



### Consignes pour les dossiers des épreuves E4 « Négociation technico-commerciale » et E6 « Projet technico-commercial »

7/8

#### ÉPREUVE E4 « NEGOCIATION TECHNICO-COMMERCIALE »:

Epreuve orale d'une **durée maximale de 50 minutes** avec 50 minutes de préparation.

L'épreuve prend appui sur un dossier composé d'au moins **2 fiches** descriptives de situation de communication – négociation technico-commerciale présentées par le candidat (annexe IV-1).

Ces fiches décrivent des situations professionnelles réelles rencontrées par le candidat lors de sa formation en entreprise, lors des missions préparatoires, du projet, ou de son activité professionnelle. Le candidat aura choisi ces situations pour leur intérêt technique et commercial et leur capacité à rendre compte de son expérience professionnelle.

Chaque fiche descriptive comprendra impérativement les rubriques suivantes :

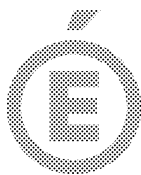
- Dénomination sociale, coordonnées et activité(s) de l'entreprise concernée ;
- Informations sur les acteurs impliqués dans la situation de négociation décrite (nom, qualité, profil...) ;
- Informations techniques et commerciales sur l'objet de la négociation ;
- Contexte de la situation de négociation ;
- Justification du choix de la situation de communication – négociation présentée ;
- Objectifs poursuivis par les acteurs en présence ;
- Conditions de déroulement ;
- Stratégie(s) de négociation mise(s) en place ;
- Difficultés observées ou rencontrées ;
- Résultats obtenus ;
- Analyse critique de la communication.

Chaque fiche descriptive sera accompagnée de 10 pages maximum d'annexes utiles à la conduite de la négociation technico-commerciale (outils d'aide à la vente, visuels, extraits de tarifs...). Un modèle de fiche descriptive est proposé par la circulaire d'organisation (annexe IV-1 de la circulaire nationale).

**Se référer aux pages 71, 72 et 73 du référentiel du BTS TC à l'adresse suivante : <https://www.sup.adc.education.fr/btslst/>**

Pour cette épreuve, le candidat pourra se munir d'outils de communication nomades.

## ANNEXE II (suite)



### **ÉPREUVE E6 « PROJET TECHNO-COMMERCIAL » :**

Epreuve orale d'une **durée maximale de 50 minutes**.

Le dossier support de l'épreuve comporte :

8/8

- Les attestations de stages ou le(s) certificat(s) de travail ou la photocopie du contrat de travail (voir modèle en annexe VI-2 de la circulaire nationale) ;
- La ou les fiche(s) descriptive(s) d'un ou de(s) projet(s). Pour décrire le ou les projet(s) technico-commercial(ciaux), le candidat utilisera obligatoirement la fiche présentée en annexe VI-1 de la circulaire nationale.

#### **Pour les candidats qui se présentent au titre de leur expérience professionnelle :**

Les fiches descriptives seront remplacées par une présentation, en 10 pages maximum, de leur activité professionnelle relevant des fonctions du référentiel des activités professionnelles du brevet de technicien supérieur technico-commercial.

Cette présentation mettra en évidence les projets technico-commerciaux réalisés dans le cadre de leur activité professionnelle.

**Ce dossier sera rédigé obligatoirement à l'aide d'un traitement de texte.**

#### **Pour les candidats redoublants :**

Ils sont soumis à la même réglementation que les autres candidats. Les conditions d'interrogation et les critères d'évaluation sont strictement identiques pour tous les candidats. Lors de l'épreuve, ils devront présenter un projet technico-commercial réalisé soit pendant leur année de redoublement soit pendant les années antérieures, sous réserve que l'action retenue soit d'ampleur suffisante pour respecter toutes les caractéristiques d'un projet.

S'ils attestent de la durée réglementaire de stage pour se présenter à l'examen, ils ne sont pas tenus d'effectuer une nouvelle période de stage pendant leur année de redoublement.

**Se référer aux pages 76, 77 ,78 et 79 du référentiel du BTS TC à l'adresse suivante : <https://www.sup.adc.education.fr/btslst/>**